

Délibération n°2018-01-18

Réf. Nomenclature « Actes » : 9.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	73
Pouvoirs	15
Votants	88

L'an deux mille dix-huit, le 22 février à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 12 février 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

Jean-Pierre Bodeveix est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Christophe Arfeuillère	à	Jean-Pierre Guitard	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Eric Bossaert	à	Philippe Roche	Eric Cheminade	à	Valérie Serrurier
Philippe Exposito	à	Marilou Padilla-Ratelade	Fabienne Garnerin	à	Véronique Bénazet
Annie Gonzales	à	Nathalie Delcouderc-Juillard	Dominique Miermont	à	Serge Guillaume
Laurence Monteil	à	Martine Pannetier	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Daniel Poigneau	à	Maryse Badia	Marie-Hélène Pommier	à	Jean-Paul Bourre
Marc Ranvier	à	Jean Bilotta	Jean-Pierre Saugeras	à	Philippe Brugère
Jean-Michel Taudin	à	Dominique Guillaume			

- Élus représentés par leur suppléant :

Michel Bourzat (Raymonde Fayette), Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich), Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Péneloux (Gérard Loches), Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen).

- Élus absents et non-représentés :

Robert Bredèche, Tony Cornelissen, Christine Da Fonseca, Sandra Delibit, Marc Fournand, Pierre Fournet, Baptiste Galland, Xavier Gruat, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Catherine Lartigaut, Cécile Martin, Christiane Monteil, Nathalie Peyrat, Jérôme Valade.

Proposition de motion de soutien aux Agences de l'Eau

La loi de finances 2018 réduit de manière inquiétante les moyens financiers et humains des Agences de l'Eau : hausse des prélèvements de l'Etat sur le budget des Agences de l'Eau, plafonnement des redevances perçues par ces agences et baisse d'effectifs conséquente sur cinq ans.

Cette réduction des moyens des Agences de l'Eau interviendrait alors même que le Ministère leur demande d'élargir leurs domaines d'action à la biodiversité terrestre et à l'adaptation au changement climatique. S'ajoutant aux restrictions de dotations des collectivités locales, elle pourrait réduire significativement les capacités d'investissement en matière d'assainissement, de renouvellement des réseaux d'eau et de préservation des milieux aquatiques, secteurs traditionnellement soutenus par les Agences de l'Eau.


Pour Haute-Corrèze Communauté, cela met en péril les plans de financement du PLUI, du schéma directeur d'alimentation en eau potable et des actions dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir débattu, le conseil communautaire réuni à Saint-Angel le 22 février 2018 :

- **rappelle** que la ressource en eau est plus que jamais un facteur déterminant pour l'attractivité et le développement des territoires, notamment celui de Haute-Corrèze Communauté, et que l'expertise et les aides financières apportées par les Agences de l'Eau aux collectivités, industriels, artisans, agriculteurs et associations, sont essentielles à l'activité économique et à l'emploi ;
- **déplore** les prélèvements annoncés sur les budgets des Agences de l'Eau, compromettant l'équilibre financier de ces agences et donc l'éventail et le taux des aides qu'elles pourront attribuer ;
- **regrette** que cette loi puisse avoir des impacts conséquents sur le financement de projets structurants pour le territoire, portés par Haute-Corrèze Communauté, comme le PLUI, le schéma directeur d'alimentation en eau potable et des actions dans le domaine de gestion des milieux aquatiques ;
- **demande** d'abandonner le principe d'un plafonnement des redevances des Agences de l'Eau, ce mécanisme allant à l'encontre des exigences croissantes en matière d'action environnementale et risquant indirectement d'augmenter les factures d'eau pour les usagers. De plus, il s'agit d'un détournement de ces redevances payées dans le cadre d'un service de l'eau et ayant pour finalité affichée un retour aux politiques de l'eau ;
- **s'étonne** de la demande de réduction des effectifs faite aux Agences de l'Eau, tandis que leurs missions s'élargissent ;
- **demande** aux élus parlementaires d'intervenir pour conserver les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de l'eau qui permet de répondre aux

Délibération n°2018-01-18



Envoyé en préfecture le 01/03/2018
Reçu en préfecture le 05/03/2018
Affiché le 
ID : 019-200066744-20180222-20180118-DE

obligations européennes et aux défis considérables de l'adaptation au changement climatique.

La présente motion sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Madame et Monsieur les députés de la Corrèze
- Messieurs les Sénateurs de la Corrèze
- Messieurs les présidents du conseil départemental et de la région Nouvelle-Aquitaine
- Messieurs les présidents de l'agence de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne
- Monsieur le président du Parc Naturel Régional de Millevaches

A l'unanimité	
Votants	88
Pour	88
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Saint-Angel, le 22 février 2018

Le président,
Pierre Chevalier

